



AVIS PUBLIC Adoption du PTI 2022-2023-2024

Prenez note de l'avis spécial extraordinaire du conseil municipal en séance plénière, le 29 décembre 2021 à 19h30 à la salle communautaire de 119 rue Péroux.

Lors de cette séance extraordinaire :

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur adopte le programme annuel d'immobilisation pour les années 2022-2023-2024.
- Les délibérations du conseil en la période de questions, lors de cette séance, portent exclusivement sur le programme annuel d'immobilisations.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 109 du Code Municipal/Code de consultation à la séance extraordinaire qui s'ajoute à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 151 du Code municipal.

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 4^e jour du mois de décembre 2021.

2021-12-04

Je, soussigné, Michel Arvink, directeur général et gestionnaire, certifie sous mon serment d'office avec public être public et avoir été affiché une copie à chacun des endroits désignés par la municipalité entre 1942 et 2240, le 4 décembre 2021.


Michel Arvink, directeur général et gestionnaire